

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2014

MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DU DROIT DANS LES DOMAINES DE LA
JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES - (N° 1808)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 41

présenté par
Mme Capdevielle

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« ils »

les mots :

« les procédés techniques utilisés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.